





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2022-89**

Séance publique du

7 avril 2022

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20220407- lmc1209873-DE-1-1
Date de signature : 12/04/2022
Date de réception : lundi 11 avril 2022
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : MISSION LOCALE DU PAYS D'AIX - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2022-
CONVENTION D'OBJECTIFS- AUTORISER MADAME LE MAIRE A SIGNER**

Le 7 avril 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 1er avril 2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Jacques BOUDON à Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Françoise COURANJOU à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sophie JOISSAINS.

Excusés sans pouvoir :

Madame Béatrice BENDELE, Madame Elisabeth HUARD, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Alain PARRA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Françoise TERME, Monsieur Jean-Louis VINCENT.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Solène TRIVIDIC donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Action Publique et Sociale
Direction Politique de la Ville

Nomenclature : 8.5
Politique de la ville-habitat-logement

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 AVRIL 2022

RAPPORTEUR : Madame Solène TRIVIDIC

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : MISSION LOCALE DU PAYS D'AIX - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2022-
CONVENTION D'OBJECTIFS- AUTORISER MADAME LE MAIRE A SIGNER- Décision du
Conseil

Mes Chers Collègues,

Afin de permettre l'autonomie des jeunes et les rendre acteurs de leur insertion, la Mission Locale du Pays d'Aix favorise l'égalité d'accès aux droits et services existants sur le territoire (emploi, formation, logement, santé, citoyenneté, culture...). Pour cela, elle propose une intervention de proximité pour le public, sur l'ensemble du territoire de la Mission Locale du Pays d'Aix. De même, elle propose un accompagnement des jeunes qui prend en compte chaque situation individuelle dans sa globalité. Le territoire de la Mission Locale du Pays d'Aix regroupe 34 communes (dont 30 adhérentes) pour un total de 345 320 habitants.

Pour accompagner la structure et contribuer à lutter contre le chômage des jeunes, chaque commune adhérente participe financièrement au fonctionnement général de la Mission Locale.

En 2022, la Ville d'Aix-en-Provence a déjà versée l'adhésion annuelle à la Mission Locale Jeunes du Pays d'Aix dont les montants sont rappelés dans le tableau ci-après et définis selon le nombre d'habitants recensés par l'INSEE.

Vous trouverez ci-après, le tableau récapitulatif des trois dernières cotisations obligatoires versées par la Ville d'Aix-en-Provence à cette association d'utilité publique.

Cotisation 2022	Cotisation 2021	Cotisation 2020
226 737,10	225 797.80	226 896,75

Dans le cadre de la mise en place du Plan de Relance, et plus particulièrement « #1Jeune1Solution », des modifications opérationnelles furent opérées :

- Fusion de l'antenne d'Aix-en-Provence avec la Garantie Jeunes (GJ) au sein des locaux rénovés avec un 1^{er} étage, lieu unique d'accueil à Aix-en-Provence de 600 jeunes,
- Déménagement du Siège Administratif et Financier dans les anciens locaux de la GJ.

En sus du versement de cette adhésion, il vous est proposé de reconduire la convention d'objectifs assortie d'une subvention annuelle de 300 000 € permettant de conforter le travail spécifique mené en direction, notamment des jeunes des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Afin d'être au plus près des publics, des actions partenariales innovantes visant à aller au-devant des publics « invisibles » voient le jour. Cela s'illustre, par exemple, par l'implantation d'une antenne au cœur du quartier d'Encagnane depuis le 15 mars 2021. Un travail partenarial, de plus en plus étroit, a notamment permis de créer une permanence « emploi » au sein de cet espace. Plusieurs entreprises temporaires d'insertion se relayent pour proposer des offres d'emploi dans divers domaines et pour tous les publics.

Sur l'ensemble du bassin d'Aix-en-Provence, les conseillers de la Mission Locale ont pris en charge plus de 4 800 jeunes sans qualification ni diplôme, dont plus de 1 950 en premier accueil. Parmi les jeunes accompagnés en 2021, 1 785 sont entrés en parcours vers l'emploi (PACEA) dont 957 jeunes aixois et 346 en projet personnalisé d'accès à l'Emploi (PPAE). 1 709 ont pu accéder à un emploi dont 883 aixois et 430 sont entrés dans une formation en alternance. Dans les 600 jeunes qui ont participé au dispositif « Garantie jeunes », 141 ont trouvé un emploi ou un contrat en alternance.

Dans le cadre du dispositif de parrainage, 463 nouvelles entreprises ont formalisé un partenariat avec la Mission locale.

Par ailleurs, en partenariat avec les centres sociaux et les équipements de proximité, une action itinérante – mobile visant à faire découvrir l'offre de la Mission Locale et l'approche compétences aux Jeunes de 16 – 25 ans des quartiers prioritaires d'Aix-en-Provence - est prévue sur le quartier de la Pinette – d'Encagnane – de Beisson – de Corsy – du Jas de Bouffan.

Parallèlement, la Mission Locale du Pays d'Aix et le Provence Rugby ont expérimenté un nouveau dispositif à destination de la jeunesse aixoise : **"Transformons l'essai"**. Ce parcours innovant vise à allier la thématique Emploi-Insertion et les valeurs du sport. Il s'adresse à tous les Jeunes du Pays d'Aix de 16 à 29 ans qui ne sont pas inscrits au sein d'un service public de l'Emploi - Ni en emploi - ni en formation – ni scolarisés.

Cette proposition a été présentée le 28 février 2022.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **VALIDER** la convention annuelle d'objectifs 2022 ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à la signer ;
- **APPROUVER** le versement de la subvention annuelle d'un montant de **300 000 €** ;
- **DIRE** que la somme globale sera imputée sur la ligne N°**90-6574-929-5352** qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2022-89 - MISSION LOCALE DU PAYS D'AIX - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
2022- CONVENTION D'OBJECTIFS- AUTORISER MADAME LE MAIRE A SIGNER-

Présents et représentés	: 47
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 8
Suffrages Exprimés	: 39
Pour	: 39
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

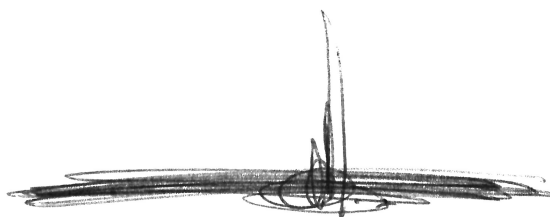
Gérard BRAMOULLÉ Eric CHEVALIER Brigitte DEVESA Jean-François DUBOST Claudie HUBERT Sophie JOISSAINS Laure SCANDOLERA Fabienne VINCENTI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/04/2022
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTÉE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00